



Flame Bois Granulés Concept

Conditions Générales de Vente et/ou de prestation de services

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les prestations fournies par la société **SARL Flame Bois Granulés Concept** si après dénommé **Flame BG Concept** ayant son siège social au 13 chemin de Cheux 14310 Villy Bocage au capital de 2000 euros, Siret : 944 584 036 00015, numéro de TVA intracommunautaire FR37 944 584 036, code APE 43.22B, immatriculé au RCS de Caen Calvados, spécialisée dans la vente, l'installation, l'entretien et le SAV de poêles et inserts à granulés et à bois et en fumisterie.

Nos articles poêles ou inserts à granulés, poêles ou insert à bois, cuisinières à bois, sont des compléments de moyen de chauffage ou considéré comme un moyen de chauffage dit d'appoint et non chauffage exclusif suffisant à lui-même.

Article 1 : Objet

Les présentes conditions régissent les prestations de fourniture, installation, entretien et dépannage d'appareils de chauffage bois et granulés, ainsi que les travaux de fumisterie réalisés par la société **Flame BG Concept**.

Article 2 : Formation de contrat

Le devis signé avec la mention « bon pour accord » accompagné du versement de l'acompte constitue un engagement ferme et définitif du client.

Aucune modification ou annulation ne pourra être prise en compte sans accord écrit de la société.

Article 3 : Acompte – Engagement du client

Un acompte de 30 % minimum est exigé à la commande et peut être porté jusqu'à 50 % selon la nature du projet.

Le versement de cet acompte engage irrévocablement le client.

En cas d'annulation, de report ou de refus d'exécution des travaux par le client, pour quelque cause que ce soit :

- L'acompte pourra être conservé en totalité à titre d'indemnisation

- La société pourra réclamer des dommages et intérêts complémentaires correspondant au préjudice réel subi (temps mobilisé, commandes, perte de planning)

Toute commande de matériel spécifique, personnalisé ou non stocké ne pourra faire l'objet d'aucune annulation ni remboursement.

Article 4 : Conditions de paiement

Le solde est exigible le jour de l'intervention, avant la mise en service.

En cas de refus de paiement :

- La mise en service ne sera pas réalisée
- L'installation pourra être laissée inachevée ou rendue inutilisable
- Les frais supplémentaires liés à une nouvelle intervention seront facturés

Tout retard de paiement entraîne :

- Pénalités légales
- Indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € minimum

Article 5 : Accès au chantier et conditions d'intervention

Le client doit garantir un accès libre, sécurisé et conforme au chantier.

Tout déplacement inutile (chantier inaccessible, client absent, conditions non réunies) pourra être facturé.

La société se réserve le droit de refuser ou interrompre une intervention en cas de :

- Danger
- Non-conformité
- Conditions incompatibles avec les règles de l'art
-

Article 6 : Installations existantes

La société n'intervient que sur les éléments expressément mentionnés au devis.

Elle décline toute responsabilité concernant :

- Les parties existantes non modifiées
- Les installations non conformes
- Les défauts cachés

Toute intervention partielle n'engage la responsabilité de la société que sur la partie réalisée.

Article 7 : Fourniture de matériel par le client

La société refuse toute responsabilité sur du matériel fourni par le client.

Dans ce cas :

- Aucune garantie ne sera appliquée
- Toute intervention pourra être refusée

Article 8 : Conformité – Normes

Les travaux sont réalisés conformément aux normes en vigueur (DTU 24.1, normes européennes).

Toute demande du client contraire aux règles de l'art entraînera un refus d'exécution sans possibilité de contestation.

Article 9 : Responsabilité

La responsabilité de la société est strictement limitée aux travaux réalisés.

Elle ne pourra être engagée en cas :

- De mauvaise utilisation
- De défaut d'entretien
- De modification ultérieure de l'installation
- De non-respect des consignes

Article 10 : Mise en service

La mise en service est conditionnée :

- Au paiement intégral
- Au respect des conditions d'installation

La société se réserve le droit de refuser la mise en service en cas de non-conformité ou de danger.

Article 11 : Garantie

La garantie couvre uniquement les éléments fournis et installés par la société.

Sont exclus :

- Défaut d'utilisation
- Absence d'entretien

- Usure normale
- Interventions extérieures

Article 12 : Assurance et responsabilités client

Le client est responsable de l'usage de son installation.

Il lui appartient de :

- Vérifier sa conformité auprès de son assurance
- Respecter les obligations d'entretien

La société ne pourra être tenue responsable en cas de sinistre lié à une utilisation non conforme.

Article 13 : Droit de rétractation

Applicable uniquement dans le cadre légal (vente à distance ou hors établissement).

Ne s'applique pas :

- Aux produits sur mesure
- Aux commandes personnalisées
- Aux travaux commencés avec accord du client

Article 14 : Litiges

Toute contestation devra être formulée par écrit dans un délai de 7 jours suivant l'intervention.

À défaut, les travaux seront considérés comme acceptés sans réserve.

Article 15 : Acceptation

La signature du devis vaut acceptation sans réserve des présentes CGV.

Conditions Général de Vente applicables au : 07 mai 2026

IND02CGV